

Sur le festival :

Imaginons... Imaginons que le dossier de demande de subvention de la Région soit celui que l'on peut télécharger [à cette page](#).

Jouons un peu et faisons comme si...

Imaginons, donc, qu'il nous faille remplir ce dossier: doit-on se contenter de parler d'un simple festival musical, ou faut-il rentrer un tant soit peu plus avant dans les détails ?

Les rubriques sont légions, et il faut fournir un minimum d'informations : dates du festival, noms des membres de l'équipe permanente, définir la ou les missions générales du festival, ses spécificités, les axes thématiques de la programmation, faire un état des lieux de la programmation prévue, évaluer les retombées – directes et indirectes – économiques et touristiques, l'ancrage, ou non, de ce festival dans le développement durable (charte, valeurs, parité, cantine bio et locale, toilettes sèches, panneaux solaires...), et bien entendu, établir un budget analytique prévisionnel (frais de fonctionnement des artistes, communication, personnel technique et administratif, défraiements, droits d'auteurs, et autres...).

Bref, comme tout dossier de demande de subvention, il faudrait être en capacité de fournir suffisamment d'informations pour permettre aux décideurs l'attribution, ou non, en fonction de critères pré-définis, de la subvention escomptée.

Puis avant d'envoyer le tout, et **uniquement lorsque le tout est rempli et que les conseillers municipaux ont le dossier sous les yeux**, on pourrait passer à l'étape suivante, à savoir fournir, comme demandé :

« - *La liste des membres de l'assemblée délibérante ;*

- *La délibération décidant de la demande de financement et désignant la personne habilitée à engager la personne morale.* » C'est à dire que nous étions supposés voter lors de cette séance, avec un dossier dûment rempli, donc fourni à l'avance, pour voter dans les règles, à chaque conseiller municipal pour qu'il puisse l'étudier avant le vote.

A suivre...